**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse
**Band:** 77 (1926)
**Heft:** 7

**Rubrik:** Chronique

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 06.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

| | |
|---|---|
| Hauteur totale . . . . . | 10 m |
| Ampleur de la cime . . | $1,_{50} \times 1,_{50}$ m |
| Hauteur de la cime . . . | 2 m |

Croissant sur un petit crêt exposé à l'est, à 530 mètres d'altitude, il est entouré d'un peuplement de 40 ans environ, issu de la plantation de pins sylvestres et d'épicéas, actuellement de 12 à 15 m de hauteur.

Son fût presque rectiligne possède encore toutes les branches sèches et très dures, ce qui nous permet d'étudier sa transformation d'arbuste en celle de plante à allure forestière bien caractérisée. A une hauteur de $1,_5$ à 2 m sont insérées de fortes branches, peu fréquentes, de 2 à 3 cm de diamètre, et atteignant plus de 2 m de longueur. Ces grosses branches sont remplacées plus haut par d'autres, plus grêles, mais de longueur presque égales; et plus on s'approche de la flèche plus les branches s'aménuisent et se raccourcissent. La couronne actuelle est formée de branches assez nombreuses, relevées et assez grêles.

Cette plante devait donc exister à l'état de buisson lors de la plantation, avec sa forme caractéristique : branches peu nombreuses et longues. L'espace à lui dévolu se restreignant peu à peu, grâce au développement des plantons, force lui fut de changer son allure et de s'élancer en hauteur pour chercher à maintenir sa cime au soleil.

Mais malgré des pousses annuelles atteignant 70 cm entre 3 et 5 m, cet habitant des pâturages ensoleillés, dépaysé dans son nouvel habitat ne put maintenir son rang; de dominant qu'il était au début, il dut bientôt se contenter du rôle d'intermédiaire, et sans une intervention humaine, il eût bientôt péri en sous-bois.

Des exemplaires arborescents du genévrier sont connus à différents endroits, mais presque toujours, si je ne fais erreur, croissant isolés dans nos pâturages du Haut-Jura.

Le cas de Bevaix, d'un genévrier prenant par la force des choses une allure forestière et se maintenant en pleine forêt, doit être peu fréquent et m'a paru digne d'être relevé. *J. P. C.*

---

# CHRONIQUE.

## Confédération.

**Station centrale de recherches forestières.** A la place de M. *R. Balsiger,* ancien conservateur des forêts, à Berne, qui a démissionné, le Conseil fédéral, dans sa séance du 7 juin, a nommé membre de la Commission de surveillance, pour une période de 5 ans, M. *Robert Schürch,* inspecteur forestier d'arrondissement, à Sursee. MM. H. Biolley, à Neuchâtel, et F. Enderlin, à Coire, ont été confirmés dans leurs fonctions pour une période de même durée.

La Commission est ainsi composée comme suit: MM. *A. Rohn,* président, *M. Petitmermet, H. Biolley, F. Enderlin, E. Muret, O. Furrer* et *R. Schürch.*

**Ecole forestière.** Monsieur le Dr *J.-W. Fehlmann,* chargé des cours de pisciculture, d'hydrobiologie et d'ornithologie à notre Ecole, a reçu le titre de professeur en reconnaissance de ses travaux scientifiques et des services rendus à l'Ecole polytechnique fédérale. Toutes nos félicitations!

## Cantons.

**Neuchâtel** et **Berne.** Les journaux nous ont apporté des détails terrifiants sur les dégâts causés, samedi 12 juin, par un cyclone dans la région de La Chaux-de-Fonds et des Franches-Montagnes. Maisons rasées ou décapitées, un homme tué et plusieurs blessés, perte de nombreuses têtes de bétail, forêts fauchées sur de grandes étendues, tel est le bilan lamentable de ces quelques minutes d'épouvante qui ont semé la ruine et la désolation au milieu de laborieuses populations.

Le „Journal forestier" publiera, dès que possible, une relation complète de ce cataclysme.

Pour l'instant, sa rédaction tient d'exprimer aux sinistrés, aux propriétaires forestiers touchés et aux gérants des forêts endommagées, sa profonde sympathie. Il sera certainement l'interprète de toute la gent forestière suisse laquelle compatit de cœur à la peine que ressentent ceux, gardes municipaux et inspecteurs forestiers qui, ayant amoureusement suivi les progrès de leurs futaies pendant de longues années, ont eu la douleur de les voir s'effondrer, mutilées par les éléments aveuglément déchaînés.

## Etranger.

**Belgique.** Le Journal a annoncé récemment la retraite de M. *Crahay,* directeur général des forêts, à Bruxelles. Il a le plaisir de pouvoir compléter cette information en disant que M. Crahay vient d'être appelé à la présidence de la Société centrale forestière de Belgique, comme successeur de M. le comte de Limbourg-Stirum. Voilà un choix qui honore autant l'élu que ceux qui l'ont nommé.

Aussitôt après sa nomination, M. Crahay a exprimé le désir de devenir membre de notre Société forestière suisse, laquelle considère comme un grand honneur de pouvoir compter parmi ses sociétaires cet éminent sylviculteur.

La rédaction du Journal se réjouit tout particulièrement de cet heureux événement et se permet d'adresser au directeur général honoraire des forêts de la Belgique ses respectueux compliments de bonne venue.